

Dossier de presse : vote du budget primitif 2013

1°/ Le contexte financier national impacte la Hague

- La dégradation générale et persistante des finances publiques.
- Les collectivités locales sont pleinement associées au redressement des finances publiques. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont gelées au moins jusqu'en 2014.
- Le **FPIC** (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) est un mécanisme de péréquation horizontale. Il a pour vocation de financer par prélèvement sur les ressources des communes et intercommunalités favorisées, les communes et intercommunalités les moins favorisées de France. Cette solidarité se met en place progressivement : le fonds était de 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013 pour atteindre plus d'un milliard d'euros à partir de 2016, soit 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales.

Le territoire de la Hague a contribué en 2012 à hauteur de 672 513 € (487 302 € pour la CCH et 185 211 € pour les communes). Le prélèvement est estimé en 2013 à 1 629 000 € (1 189 000 € pour la CCH et 439 000 € pour les communes). Ces prélèvements viennent entamer sérieusement les capacités d'investissement de la CCH et réduisent d'autant les aides versées à l'extérieur.

2°/ Le budget 2013 de la communauté de communes de la Hague

- La stabilité des recettes de fonctionnement.
- Avec la nouvelle assiette fiscale, l'EPCI perçoit de la part de l'Etat des compensations. Ces compensations accroissent la dépendance de l'intercommunalité à l'égard de l'Etat. C'est une réelle perte d'autonomie fiscale pour la Hague.
- L'impôt économique perçu auprès des entreprises ne représente plus que 55% des recettes de fonctionnement (contre 59% en 2012).
- Au niveau des recettes, il a été retenu, à l'instar des années 2011 et 2012, de ne pas augmenter les tarifs des services (restauration scolaire, garderie périscolaire, eau potable, centre aquatique Océalis, ...). Il s'agit pour les élus de la communauté de communes de tenir compte du contexte socio-économique particulièrement délicat pour de nombreux ménages.
- De même, sur la taxe d'habitation, la communauté de communes a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages.
- L'autofinancement 2013 permet de maintenir un bon niveau d'investissements, malgré une capacité d'autofinancement (CAF) en nette diminution.
- Les dépenses de fonctionnement des services de la communauté de communes sont gelées. Un effort a été demandé aux directions afin de limiter la progression

des dépenses permettant une réduction de 1 M € par rapport à 2012. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont maintenues autour de 12 M €, les versements aux communes représentent 1,8 M € (1,4 M € en Dotation de Solidarité Communautaire et 413 K € en Attributions de Compensation).

- Une révision du pacte financier et fiscal a eu lieu entre les communes et l'intercommunalité avec notamment une modification dans la répartition des Attributions de Compensation qui a permis de dégager 1,7 M € de recettes supplémentaires au profit de la communauté de communes. Cet effort important de la part des communes permet de financer des nouveaux projets et d'assurer la pérennité des missions de service public que la CCH assure.
- Le montant des subventions et participations versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 2,9 M €, soit 9% des dépenses réelles de fonctionnement (voir tableau ci-dessous) de la collectivité.
- Pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont donc réalisés dans tous les domaines. Ainsi, il est prévu 1,8 M € de matériel et 7,9 M € de travaux.

Budget principal 2013 :

- dépenses réelles de fonctionnement : 33,7 M €
- dépenses réelles d'investissement : 26,3 M €

Budget annexe eau et assainissement : 9,2 M € de crédits dont 2,3 M € pour les travaux.

Tableau des subventions et participations	2012	2013
	3 205 136	2 976 178
Subventions administration générale	118 143	115 722
Amicale territoriale de la Hague	100 043	99 722
Amicale des sapeurs-pompiers	2 100	
Association Jeune amicale des sapeurs-pompiers	1 000	1 000
Commission locale d'information	15 000	15 000
Subventions études générales	0	32 000
Etude carte intercommunale ville de Cherbourg		2 000
Projet universcience		5 000
Participations musiques actuelles		25 000
Subventions scolaires	124 500	133 328
Transport regroupements pédagogiques	113 000	113 000
Projets pédagogiques	6 000	15 928
Intervenant bibliothèque	5 500	4 400
Subventions au titre de la culture	57 500	46 500
Subventions culturelles	47 500	
Participations musiques actuelles	10 000	
Subventions associatives	887 000	813 000
Sport – Fonctionnement	213 500	212 000
Sport – Tourisme	6 000	
Sport – Scolaire	66 000	66 000
Coupons loisirs	10 000	10 000
Sport nautique	20 000	19 600
Sport emploi	400 000	405 000

Sport investissement	42 000	30 000
Sport haut niveau individuel	5 000	6 500
Manifestations associatives	25 000	21 300
Actions sportives	11 000	13 000
Equipement stade hippique	76 500	22 000
Fonctionnement équipements	12 000	7 600
Subventions actions de communication	74 000	59 877
Subventions affaires générales	37 000	37 000
Syndicat mixte des espaces littoraux	13 000	13 000
Syndicat mixte des espaces littoraux	12 000	12 000
Groupe ornithologique normand	2 000	2 000
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	10 000	10 000
Subventions affaires économiques	57 800	68 000
Comice Agricole	2 300	2 300
Comité de foire de Jobourg	8 000	8 750
UPRA Roussin	4 300	4 000
Cotentin initiatives	5 000	5 000
Coopération décentralisée	19 000	33 250
Maison Emploi Formation	14 200	14 200
BGE Normandie Manche	5 000	
Ferme de Cherbourg		500
Subventions Le Tourp		10 000
GRAC		10 000
Autres participations	1 849 193	1 660 751
Syndicat mixte Cotentin Traitement	500 000	455 000
Syndicat mixte touristique de la Hague	450 000	450 000
Syndicat mixte du Cotentin	899 193	738 251
Syndicat mixte Manche Numérique		17 500

3°/ Conclusion sur le budget primitif 2012

« Dans le contexte socio-économique difficile de la France et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint, la Communauté de communes de la Hague affiche, pour 2013, une gestion budgétaire maîtrisée sur le fonctionnement tout en tentant de préserver une capacité pour investir.

Ce budget 2013 doit permettre de maintenir la solidarité et de poursuivre les actions en faveur du plus grand nombre sans augmentation de la pression fiscale.

Cette volonté de privilégier l'investissement démontre que les élus de la Hague ont à cœur de préserver la vitalité du tissu d'entreprises locales et de maintenir ainsi l'emploi. » Michel Canoville, Président de la Communauté de communes de la Hague.

4°/ La révision des politiques publiques

A la demande de Michel Canoville, les directions ont fait un effort sur leurs dépenses prévisionnelles. Le pacte financier communes/communauté a été revu. Par ailleurs, des

débats sont en cours avec les structures satellites (les syndicats mixtes et les participations extérieures) afin de revoir les niveaux d'intervention. C'est donc dans un contexte budgétaire contraint (montée en puissance des prélèvements du FPIC) que les services doivent assurer les missions du service public.

Différentes mesures ont donc été prises pour préserver la capacité d'autofinancement. Malheureusement, ces différentes sources d'économies ne permettront pas longtemps de préserver la politique d'investissement.

Devant la nécessité de s'adapter à ces évolutions financières, et face à l'urgence de la situation, Michel Canoville a proposé de lancer la révision des politiques publiques.

Pour mener à bien cette révision des politiques publiques, le cabinet Sémaphores accompagnera les élus. L'objectif principal sera de réduire les dépenses afin d'une part de préserver au mieux la qualité du service à l'utilisateur, et d'autre part, financer le développement futur de notre territoire.